

R. 15.VI.1936.

12/6

*Légation de Suisse**en
France*I.B.21-36
R.P.21

Paris, le 8 juin 1936.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Cabinet de M. Léon Blum, qui s'est présenté samedi devant les Chambres, ne compte pas moins de 21 Ministres et 14 Sous-Secrétaires d'Etat, battant ainsi par le nombre le record de la III^e République, record détenu, jusqu'à présent, par M. Tardieu. Cette multiplicité de portefeuilles s'explique, dans une certaine mesure, par les obligations que crée, pour le Chef du Gouvernement, la participation de plusieurs partis, fort hétéroclites, à la combinaison ministérielle.

En dépit de son désir de faire du nouveau, M. Blum s'est trouvé lié par certains éléments immuables qui conditionnent une répartition logique des tâches et des responsabilités. Il convient, toutefois, de souligner que, pour la première fois, des femmes sont apparues au banc des Ministres. Cela, sans doute, pour bien marquer la tendance du Front Populaire vers l'égalité civique des deux sexes.

Monsieur le Conseiller fédéral G. Motta,
Chef du Département Politique Fédéral,

BERNE.
-----

-2-

M. Blum lui-même assumera la Présidence sans portefeuille, considérant que "la fonction présidentielle est une fonction de coordination et de corrélation". Les Ministères sont répartis en six groupes:

Défense Nationale,
Administration Générale,
Relations extérieures et France d'Outre-mer,
Finances et Dettes de l'Etat,
Economie Nationale,
Solidarité Sociale.

Une certaine concentration est assurée, dans chacun des groupes, par des comités ministériels de coordination. La présidence de ces comités sera assurée pour les groupes de:

- 1°) DÉFENSE NATIONALE: par M. Edouard Daladier, Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre;
- 2°) ADMINISTRATION GÉNÉRALE: par M. Salengro, Ministre de l'Intérieur;
- 3°) ECONOMIE NATIONALE: par M. Spinasse, Ministre de l'Economie Nationale;
- 4°) RELATIONS EXTERIEURES: par M. Yvon Delbos, Ministre des Affaires Etrangères;
- 5°) SOLIDARITE SOCIALE: par M. Lebas, Ministre du Travail.

Les services centraux de la Présidence du Conseil sont placés sous l'autorité directe d'un secrétaire général.

o

o

o

Dépouillé de toute réthorique et abstraction faite des déclarations d'ordre général concernant la politique intérieure et extérieure, le plan constructif du nouveau Cabinet comporte en substance un vaste programme d'économie sociale ou, suivant la terminologie accréditée par le Ministère, de "solidarité sociale": semaine de 40 heures, contrats collectifs, congés payés, grands travaux, prolongation de la scolarité, révision des décrets-lois en faveur des catégories les plus sévèrement atteintes des fonctionnaires et des anciens combattants, etc.

Ces diverses questions doivent faire l'objet de projets de lois dont les premiers seront déposés incessamment sur le bureau de la Chambre et votés, dans l'idée du Gouvernement, suivant une procédure accélérée.

Sans méconnaître le bien-fondé d'un certain nombre de revendications ouvrières sur lesquelles je reviendrai, ces questions, dans leur ensemble, dépassent singulièrement le cadre d'un simple programme ministériel. Elles tendent, dans une certaine mesure, à instituer un ordre social nouveau. Les projets concernant la classe ouvrière ne signifieront pas seulement le dénouement d'un conflit, mais, dans l'idée de leurs promoteurs, le commencement d'une relation nouvelle entre le capital et le travail. En effet, suivant l'application que l'on veut en faire sous l'égide d'un Gouvernement socialiste, les délégations d'usines prévues dans les contrats collectifs pour-

raient bien signifier "un droit de regard et de contrôle des "salariés dans les entreprises".

Indépendamment de ce problème d'ordre général, le relèvement des salaires et surtout l'introduction de la semaine de 40 heures dans des industries déjà fortement anémiées par la crise, peuvent avoir des conséquences dont il ne faut pas se dissimuler la gravité. Ces mesures peuvent handicaper assez lourdement la production française à l'égard des industries étrangères. La hausse des prix de revient qui en résultera -les estimations varient entre 10 et 20%- nécessitera peut-être le relèvement de la protection douanière et de nouvelles réductions des importations (ce qui ne serait pas sans provoquer de dangereuses perturbations dans les relations commerciales entre la France et l'étranger), tandis que les produits français eux-mêmes perdraient certains de leurs débouchés sur les marchés internationaux.

Combiné avec le maintien du franc à sa parité présente, le relèvement des prix menacerait encore le tourisme; ainsi, de nouveaux ouvriers viendraient remplacer, sur la liste des chômeurs, ceux que l'industrie aurait réemployés par suite de la diminution des heures de travail.

En aggravant ainsi les charges de la production nationale, l'Etat sera appelé à intervenir automatiquement, non seulement pour la protection du marché intérieur par

-5-

le réaménagement des tarifs douaniers et des contingentements, mais par la création ou la sauvegarde des débouchés. A un relèvement du coût de production devra donc correspondre tout un système de subventions.

Mais outre ces éléments certains du programme de solidarité sociale, le Ministère présentera un projet de loi comportant l'entreprise de "grands travaux", "c'est-à-dire d'outillage économique, d'équipement sanitaire, "scientifique, sportif et touristique".

Or, pour ces grands travaux, comme pour le subventionnement des industries, il faut de l'argent et du crédit. C'est ici que se placent ces paroles sibyllines du Président du Conseil dans sa réponse aux interpellateurs de l'opposition: " Rejetant tout projet de dévaluation du franc, M. Léon Blum a déclaré: "le fond de notre politique financière, ce "sera d'essayer, par le large crédit que le pays s'ouvrira à "lui-même, d'obtenir, par des moyens plus sains et peut-être " avec des résultats plus stables, des effets que la dévaluation "monétaire a produits dans d'autres pays".

Dans un journal du front populaire, "L'Oeuvre", M. Henri Clerc recherche la signification de ces paroles:

.....
 "Simplement, sans doute, que l'on considé-
 "rera comme acquis les effets des mesures décidées pour la
 "réanimation de l'économie, celle-ci devant provenir de
 "l'emploi du pouvoir d'achat créé par la reprise de tra-
 "vail consécutive aux grands travaux, à la semaine de 40

"heures et aux contrats collectifs. Considérés com-
"me acquis, ces résultats peuvent être, en quelque
"sorte, escomptés, soit par l'émission de bons du
"Trésor que la Banque de France réescompte, soit
"par l'extension du crédit consenti aux entreprises.

Ainsi, tandis que, d'après les Gouvernements
qui se sont succédé jusqu'à présent, l'épargne devait faire con-
fiance à l'Etat, avec le Cabinet de M. Léon Blum, c'est l'Etat
qui veut se faire crédit à lui-même.

Ce qui semble confirmer que l'interpréta-
tion d'Henri Clerc n'est pas très loin de la vérité, c'est le dé-
pôt prochain d'un projet de révision des statuts de la Banque
de France et le remplacement de M. Tammery, qui, au cours de
ces derniers mois, a défendu contre vents et marées l'intangi-
bilité de la loi monétaire.

Certes, il serait prématuré de porter un
jugement sur l'ensemble des mesures envisagées par le Président
du Conseil, puisque lui-même ne s'est pas étendu sur les modali-
tés d'exécution de son programme, ni à l'égard du Parlement, ni
à l'égard de son propre parti. Mais on peut souligner dès main-
tenant une contradiction entre deux éléments de ce programme,
qui, d'une part, requiert des moyens de "financement" immédiat
(grands travaux, suppression partielle des économies provenant
des décrets-lois de 1935) et qui proclame, d'autre part, l'inten-
gibilité du franc.

Il y aurait eu théoriquement un moyen de supprimer cette contradiction sans altérer le programme du front populaire, c'était de faire appel à une fiscalité impitoyable; mais, ni M. Blum, ni son Grand Argentier M. Vincent-Auriol, n'ignorent que rien n'est plus incertain que le produit d'une fiscalité nouvelle dans un pays qui n'est pas loin de l'état de saturation fiscale. Aussi ce moyen théorique a-t-il été écarté. Le Président du Conseil a précisé, dans sa déclaration ministérielle, qu'il envisageait "un large système de simplification et "de détente soulageant la production et le commerce". La contradiction reste donc entière et ce serait à l'inflation monétaire que risque d'aboutir la mise en oeuvre des projets du Gouvernement.

Comment faire aboutir cet ensemble de réformes ? En supposant même une Chambre docile, le Sénat, peu favorable aux innovations d'où qu'elles viennent, pourrait, par sa seule inertie, faire échouer le programme gouvernemental. Dans ces conditions, M. Léon Blum n'allait-il pas demander les pleins-pouvoirs et, par là, une arme qu'il avait toujours refusée à ses devanciers ? Ce n'est donc pas sans une vive curiosité que, sur ce point, l'opposition attendait les précisions du Président du Conseil.

Après avoir déclaré formellement qu'il renonçait aux pleins-pouvoirs et à la procédure des décrets-lois, M. Blum s'est arrêté à un moyen terme nuancé: celui d'une "délé-gation de pouvoirs", qui lui laisserait la facilité de déterminer les modalités d'application des textes dont le Parlement aurait voté seulement le principe. Dans l'esprit du Gouvernement, toutes les mesures proposées seront donc soumises aux Chambres. Il convient, toutefois, de remarquer que, si subtile que soit cette formule, elle s'apparente aux pleins-pouvoirs puisque le Parlement se contenterait de tracer le cadre des mesures à prendre en abandonnant au Gouvernement un droit très étendu de réglementation.

Par ailleurs, une procédure d'extrême urgence et la création de commissions spéciales, indépendantes des grandes commissions réglementaires, permettraient, dans le plus bref délai, l'examen et le vote par les deux Chambres des projets gouvernementaux.

Dans le domaine de la politique extérieure, le Président du Conseil n'a apporté aucune des précisions attendues par l'opposition. La déclaration ministérielle est des plus vagues sur ce point: volonté de paix, respect de la loi internationale, sécurité collective, désarmement. M. Blum n'a pas cru

devoir répondre aux demandes directes et précises des interpellateurs sur la question essentielle de la suppression des sanctions. Il s'est contenté d'annoncer un large débat sur la politique extérieure avant la prochaine réunion de Genève.

En matière de politique intérieure, M. Blum, tout en soulignant que le pays n'avait pas donné "la majorité" "au parti socialiste, mais à l'ensemble des partis prolétaires", a affirmé qu'il avait l'espoir que son oeuvre "contribuerait à "préparer le régime social qui reste la mission de son parti".

En revanche, il n'y a pas identité de buts avec le parti radical-socialiste - ce qui n'est pour les socialistes qu'une étape, est, pour les radicaux-socialistes, un terme. Cela n'empêche pas, a ajouté le Président du Conseil, que les uns et les autres ont "un bout de chemin et, peut-être, un "long bout de chemin à parcourir ensemble". Le Chef du parti communiste a souligné, de son côté, que, pour son parti, le but que se proposaient les socialistes ne constituait aussi qu'une étape.

Ainsi, l'équivoque n'est pas possible: en se lançant dans "l'expérience Blum", la France marche vers la réalisation des doctrines socialistes avec, à l'horizon, celle de la République Française des Soviets. C'est le parti radical-socialiste, lié, à l'extrême gauche de la Chambre par la fiction du front populaire, qui reste l'arbitre de la situation. Permettra-t-il que cette expérience dépasse les limites qu'il s'est lui-même fixées ?

- 10 -

Enfin, ultime sauvegarde, le Sénat, composé d'éléments moins actifs et plus modérés, pourrait aussi y mettre un terme! Mais il n'est pas impossible qu'il recule devant les conséquences d'une opposition qui ne ferait peut-être qu'aggraver le malaise qui règne dans le pays.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'hommage de mon respect.

Dumant.

P.S. Je reviendrai dans un prochain rapport sur la question des grèves et de l'intervention gouvernementale dans les récents conflits du travail.

ST